



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 28/10/20

Reçu en Préfecture le : 29/10/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 27 octobre 2020
D - 2020/292

Aujourd'hui 27 octobre 2020, à 14h35,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

*Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 14h46, Monsieur Guillaume MARI présent jusqu'à 16h30,
Madame Brigitte BLOCH et Monsieur Fabien ROBERT présents jusqu'à 17h*

Excusés :

Madame Emmanuelle AJON, Madame Géraldine AMOUROUX, Madame Catherine FABRE

**Musée des Arts décoratifs et du Design.
InterContinental Bordeaux Le Grand Hôtel.
Avenant convention. Autorisation. Signature**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'exposition *Playground – Le design des sneakers*, n'a pas pu avoir lieu aux dates initialement prévues (du 9 avril au 27 septembre 2020) et a été reportée du 20 juin 2020 au 10 janvier 2021.

Un avenant a été rédigé à cet effet avec pour objet de modifier les dates de l'exposition et d'adapter certaines dispositions de la convention initiale de partenariat avec l'Inter-Continental Bordeaux – Le Grand Hôtel au nouveau calendrier. Cet avenant modifie la convention de partenariat adoptée en délibération du Conseil Municipal du 2 mars 2020, délibération D-2020/057.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Autoriser l'avenant à la convention initiale de partenariat avec l'InterContinental Bordeaux – Le Grand Hôtel ;
- Signer l'avenant annexé à la présente délibération.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 27 octobre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX

<p>Avenant n°1 Convention de Partenariat InterContinental Bordeaux – Le Grand Hôtel – Musée des Arts décoratifs et du Design</p>

Le présent avenant intervient en modification de la convention de partenariat adoptée en délibération du Conseil Municipal le 2 mars 2020, délibération D2020-057.

ENTRE

La Ville de Bordeaux – Musée des Arts décoratifs et du Design

Siège social : Hôtel de Ville, place Pey Berland, F-33077 Bordeaux Cedex

Forme juridique : Administration publique

Numéro de SIRET : 213 300635 00017 / Code APE : 8411Z

N° TVA Intracommunautaire : FR 95 213300635

Représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération 2020/111 du conseil municipal du 10 juillet 2020 reçue en préfecture le 15 juillet 2020.

Ci-après dénommé le « madd-bordeaux »

D'UNE PART

ET,

L'InterContinental Bordeaux – Le Grand Hôtel

Demeurant : 2-5 place de la Comédie, 33000 Bordeaux

Représenté par Monsieur Thomas Bourdois, en sa qualité de directeur général

Ci-après dénommé « le Grand Hôtel »,

D'AUTRE PART

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La crise sanitaire liée au Covid-19 a impliqué la fermeture des établissements culturels municipaux dont le madd-bordeaux et conduit au report de certaines manifestations. Dans ce cadre, certaines dispositions d'une convention établie à l'occasion de l'exposition *Playground – Le design des sneakers* avec L'InterContinental Bordeaux-Le Grand Hôtel ont dû être modifiées afin d'être adaptées à ce nouveau calendrier (convention initiale en annexe).

Le préambule de la convention d'origine est modifié comme suit :

Le madd-bordeaux accueille du 18 juin 2020 et jusqu'au 10 janvier 2021 l'exposition *Playground - Le design des sneakers*. Compte tenu de l'intérêt culturel que présente l'événement, L'InterContinental Bordeaux – Le Grand Hôtel a décidé de s'y associer.

Article 1 - Objet

Le présent article est inchangé.

Article 2 - Engagements du Grand Hôtel

2.1 Le Grand Hôtel s'engage à mettre à disposition :

- **4 vitrines** dans lesquelles seront présentées des œuvres provenant des collections du madd-bordeaux. Les conditions d'installation des œuvres feront l'objet d'un contrat de prêt distinct.
- **7 chambres** au sein du Grand Hôtel. Les dates seront déterminées par un accord écrit entre les parties (mail ou courrier).

2.2 Le Grand Hôtel s'engage à demander l'autorisation écrite du madd-bordeaux et à le tenir informé de toute communication interne et externe qu'elle pourrait être amenée à faire sur le partenariat et plus généralement sur le madd-bordeaux.

Article 3 - Engagements du madd-bordeaux

Le présent article est inchangé.

Article 4 - Clauses particulières

Le présent article est inchangé.

Article 5 - Dénonciation et résiliation

Le présent article est inchangé.

Article 6 - Compétence juridictionnelle

Le présent article est inchangé.

Article 7 - Election de domicile

Le présent article est inchangé.

Fait à Bordeaux, le 10 septembre 2020
(en 2 exemplaires)

Pour le Grand Hôtel,

Monsieur Thomas Bourdois
**Directeur général de l'InterContinental
Bordeaux – Le Grand Hôtel**

Pour le madd-bordeaux,

P/O Le Maire
Monsieur Dimitri Boutleux
**Adjoint en charge de la création et des expressions
culturelles**

Annexe : Convention initiale

Convention de partenariat

ENTRE :

La Ville de Bordeaux - Musée des Arts décoratifs et du Design, représenté par Monsieur Nicolas Florian, Maire de la Ville de Bordeaux, agissant aux fins des présentes par délibération D2020/057... du Conseil municipal en date du 2 mars 2020, reçue en préfecture le 6 mai 2020...

Ci-après désigné "le madd-bordeaux",

ET :

L'InterContinental Bordeaux – Le Grand Hôtel

Demeurant : 2-5 place de la Comédie, 33000 Bordeaux

Représenté par Monsieur Thomas Bourdois, en sa qualité de directeur général

Ci-après dénommé "le Grand Hôtel",

Ci-après dénommés communément "les parties".

PREAMBULE

Le madd-bordeaux accueille à partir du 9 avril et jusqu'au 27 septembre 2020 l'exposition *Playground - Le design des sneakers*. Compte tenu de l'intérêt culturel que présente l'événement, L'InterContinental Bordeaux – Le Grand Hôtel a décidé de s'y associer.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants à l'occasion du partenariat entre Le Grand Hôtel et le madd-bordeaux s'associant pour l'exposition *Playground - Le design des sneakers* (ci-après désignée l'Exposition).

Article 2 - Engagements du Grand Hôtel

2.1 Le Grand Hôtel s'engage à mettre à disposition :

- 4 vitrines dans lesquelles seront présentées des œuvres provenant des collections du madd-bordeaux. Les conditions d'installation des œuvres feront l'objet d'un contrat de prêt distinct.
- 7 chambres au sein du Grand Hôtel pour le 9 avril 2020:

2.2 Le Grand Hôtel s'engage à demander l'autorisation écrite du madd-bordeaux et à le tenir informé de toute communication interne et externe qu'elle pourrait être amenée à faire sur le partenariat et plus généralement sur le madd-bordeaux.

Article 3 - Engagements du madd-bordeaux

3.1 En contrepartie, le madd-bordeaux s'engage, dans le cadre de ce partenariat, à :

- Envoyer 10 invitations au vernissage de l'exposition *Playground – Le design des sneakers*
- Mentionner le Grand Hôtel en toutes lettres sur les supports de communication suivants :
 - ✓ **Dans le musée**
Texte *Remerciements* à l'entrée de l'exposition
Livret de médiation adulte
 - ✓ **Catalogue d'exposition**
Environ 2500 exemplaires
 - ✓ **Communiqués et dossiers de presse (français et anglais)**
Diffusion en collaboration avec l'agence de presse parisienne Claudine Colin : plus de 2 500 contacts.
 - ✓ **Vernissage de l'exposition *Playground – Le design des sneakers* au madd-bordeaux (plus de 800 personnes attendues)**
Cartons d'invitation papier : plus de 4 000 exemplaires
Cartons d'invitation numériques : plus de 5 000 exemplaires
 - ✓ **Programme culturel papier diffusé dans Bordeaux, Métropole et en Nouvelle-Aquitaine**
18 000 exemplaires par trimestre (2^{ème} et 3^{ème} trimestre), soit 36 000 exemplaires.
Diffusion dans plus de 400 points : centre-ville (lieux culturels et touristiques) + Offices de Tourisme en Nouvelle-Aquitaine
 - ✓ **Site Internet**
Page dédiée à l'exposition.
10 000 visiteurs en moyenne par mois / 17 500 pages vues par mois
<http://www.madd-bordeaux.fr/>
- Mettre à disposition du Grand Hôtel 100 entrées gratuites pour le musée des Arts décoratifs et du Design.
- Mettre à disposition le terrain de basket installé durant l'Exposition dans la cour d'honneur du musée des Arts décoratifs et du Design pour une sortie interne du Grand Hôtel. La date sera déterminée ultérieurement (sous réserve de la disponibilité du terrain de basket).
- Mettre à disposition la salle de conférence du madd-bordeaux pour une journée. La date sera déterminée ultérieurement (sous réserve de la disponibilité de la salle de conférence).
- Mentionner le Grand Hôtel en qualité de restaurants et bars « partenaires », dans la section « autour du musée » sur le site internet du musée des Arts décoratifs et du Design.

3.2 Le madd-bordeaux s'engage à demander l'autorisation écrite du Grand Hôtel et à tenir informé Le Grand Hôtel de toute communication externe que le madd-bordeaux pourrait être amené à faire sur le partenariat et plus généralement sur Le Grand Hôtel.

Article 4 - Clauses particulières

Le madd-bordeaux et Le Grand Hôtel s'engagent à représenter dignement le nom et l'image de l'autre Partie. Les Parties s'interdisent notamment toute déclaration ou tout comportement en public susceptible de nuire à la réputation du partenaire.

Article 5 - Dénonciation et résiliation

Le présent contrat est susceptible de modifications à la demande de l'une ou l'autre des Parties et pourra faire l'objet d'avenants déterminant des conditions particulières d'application. En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties d'une ou de plusieurs obligations mises à sa charge par le présent contrat, l'autre Partie pourra, si elle le désire, résilier ce contrat. La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

Article 6 - Compétence Juridictionnelle

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties se rencontreront pour tenter de résoudre leurs différends à l'amiable et, à défaut, conviennent que les tribunaux de Bordeaux seront seuls compétents.

Article 7 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de ville, Place Pey Berland, F-330177 Bordeaux Cedex
- Pour l'InterContinental Bordeaux-Le Grand Hôtel – 2-5 Place de la Comédie -33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux le 30 janvier 2020,
(en deux exemplaires)

Pour Le Grand Hôtel

Monsieur Monsieur Thomas Bourdois
Directeur général de l'InterContinental Bordeaux
Le Grand Hôtel



Pour le madd-bordeaux

Monsieur Fabien Robert
1^{er} adjoint au Maire de Bordeaux en charge
de la Culture
Vice-Président de Bordeaux Métropole



